

M. KNOWLES: Je crois que nous sommes d'accord avec M. Morris.

M. MACKASEY: Je suis d'accord avec Monsieur Morris. L'idéal serait certainement que tout ce qui se rapporte à la sécurité dans le domaine fédéral soit régi par le ministère du Travail, et plus précisément par le projet de loi n° S-35. Je crois que vous vous rendez compte de ce à quoi nous nous opposons. Nous nous opposons aux intérêts relatifs à la sécurité enfreints par d'autres ministères.

Nous avons aussi des problèmes précis au ministère de la Santé et du Bien-être, en ce qui touche l'industrie pharmaceutique, les isotopes, etc. Je crois, monsieur Morris, qu'un des aspects intéressants qui découle de votre mémoire et de ceux d'autres organismes est que si les règlements de sécurité sont enfin régis par les trois autres lois, la loi sur l'aéronautique et les autres lois ne sont pas appliquées, les syndicats, individus et employés pourront en appeler au ministère du Travail et faire remarquer que les autres organismes n'appliquent pas la loi; dans ce cas, le ministre du Travail peut alors, par l'entremise du Cabinet, demander—et je crois qu'au cours des audiences du Sénat il a appuyé sur le fait que ces domaines négligés pourraient tomber sous la juridiction du ministère du Travail selon les pouvoirs d'application de ce projet de loi.

M. MORRIS: Je comprends cela et croyez-moi, je suis conscient des problèmes de juridiction et de la sensibilité de la juridiction. Nous-mêmes avons une foule de ces problèmes. Ce qui nous ennuie au sujet de cette question est l'élément temps, i.e. le temps pris par l'enquête avant qu'une plainte soit portée au ministère du Travail, que celui-ci plaide la cause et obtienne le pouvoir d'appliquer la loi. Cela peut demander une période de temps que nous ne pouvons pas nous permettre. C'est le problème que nous rencontrons lorsque nous essayons de concilier nos vues avec la loi sous sa forme actuelle. Si vous trouvez une formule qui permette d'éliminer ce problème de juridiction, donnez-la-nous et nous l'utiliserons.

M. MACKASEY: Je crois que nous devrions nous arrêter pour de bon sur cette note réjouissante.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Morris. Vous seriez aimable de rester avec nous; le Comité pourrait avoir d'autres questions pour vous aujourd'hui.

Messieurs, j'ai reçu un appel téléphonique de monsieur John Magee, gérant général de l'Association canadienne du camionnage; il m'a exprimé son désir de comparaître devant le Comité pour commenter brièvement le projet de loi. Rappelez-vous qu'au cours de notre première réunion, il fut mentionné que l'Association canadienne du camionnage désirait comparaître. Est-ce que le Comité désire entendre immédiatement monsieur Magee? Monsieur Magee est ici ce matin. Est-ce approuvé?

Des voix: Entendu.

M. MACKASEY: Est-ce notre dernier témoin, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Ce sera le dernier témoin à moins que des membres du Comité aient d'autres questions pour les fonctionnaires du ministère.

M. MACKASEY: Puis-je formuler ma question d'une autre façon? Est-ce le dernier mémoire de tierces personnes?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Magee.